
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018
ET
DES BUDGETS PRIMITIFS 2019**

RAPPEL REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant :

«Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

La présente note répond à cette obligation et présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2018 et des budgets primitifs 2019 du budget principal de la communauté de communes et des budgets annexes.

Ce document est consultable et téléchargeable sur le site internet de la collectivité www.comcomabc.fr

- ↳ Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile.
- ↳ Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

La communauté de communes Arnon Boischaut Cher (ABC) élabore un budget principal et 3 budgets annexes (assainissement en délégation de service public, assainissement en régie et ordures ménagères).

Les comptes administratifs 2018 et les budgets primitifs 2019 ont été approuvés le 03/04/2019 par le conseil communautaire. Ils peuvent être consultés sur demande au service administratif de la communauté de communes aux heures d'ouverture des bureaux.

La communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, créée par arrêté préfectoral du 21/12/2010, est peuplée de 8 469 habitants (recensement INSEE) répartis sur 18 communes depuis le 1^{er} janvier 2019 (Corquoy et Sainte Lunaise étant une commune nouvelle depuis le 1^{er} janvier 2019) sur une superficie totale d'environ 400 km². C'est un territoire rural (densité 21 habitants/km² environ).

COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 (CA)

1. CA 2018 - BUDGET GENERAL

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		380 166.04 €		191 388.09 €		571 554.13 €
Opération de l'exercice	2 618 956.47 €	3 012 013.29 €	1 383 268.58 €	703 150.71 €	4 002 225.05 €	3 715 164.00 €
TOTAUX	2 618 956.47 €	3 392 179.33 €	1 383 268.58 €	894 538.80 €	4 002 225.05 €	4 286 718.13 €
Résultat de clôture		773 222.86 €	488 729.78 €		488 729.78 €	773 222.86 €
Restes à réaliser			1 461 157.00 €	1 207 320.00 €	1 461 157.00 €	1 207 320.00 €
TOTAUX CUMULES		773 222.86 €	1 949 886.78 €	1 207 320.00 €	1 949 886.78 €	1 980 542.86 €
RESULTATS DEFINITFS		773 222.86 €	742 566.78 €			30 656.08 €

Les lignes directives du budget

L'extension des compétences de la communauté de communes à la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 de par la loi NOTRe emporte, de ce fait, la mise en œuvre concomitante du mécanisme de représentation substitution de la communauté de communes au sein de 2 syndicats (le SIAB3A pour les communes de Chavannes, Levet et Uzay le Venon et le SIRAH SUR L'ARNON pour les communes de Chambon, la Celle Condé, Lignièrès, Montlouis, Saint Baudel, Venesmes et Villecelin).

Dans le cadre du contrat de territoire 2017-2020 signé le 27/09/2018 entre le département, les 3 communes pôles d'équilibre du territoire (Châteauneuf-sur-Cher, Levet et Lignièrès) et la communauté de communes, des actions ont été définies pour les besoins en matière d'équipements jugés prioritaires par les parties. Montant total estimé des projets de la CDC ABC : 3 887 500 €. Total subvention du département : 273 312 €

La communauté de communes ABC budgétise des fonds de concours aux communes. Elle soutient, notamment, les projets d'installation de professionnels de santé (cabinet médical à Lignièrès pour un montant de 6 265,21 € et 20 000 € pour la commune de Levet).

Le projet d'aménagement du numérique est en cours. Deux emprunts auprès de la caisse d'épargne d'un montant de 1 150 000 € ont été contractés pour financer la subvention d'investissement de la communauté de communes versée à Berry Numérique.

La communauté de communes dans le cadre de la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont création des offices de tourisme » a participé à la création d'un site internet de l'office de tourisme à Lignièrès et de brochures « guides touristiques ».

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), les différentes étapes de son élaboration se sont succédées in fine (Désignation des membres du COPIL, élaboration du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et diagnostics agricoles et fonciers).

En ce qui concerne le projet de réhabilitation du bâtiment COLBERT à Châteauneuf-sur-Cher en futur siège social de la CDC ABC, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au bureau d'études ATELIER CARRE D'ARCHE pour un montant de 107 043 € H.T. soit 128 451.60 € T.T.C.

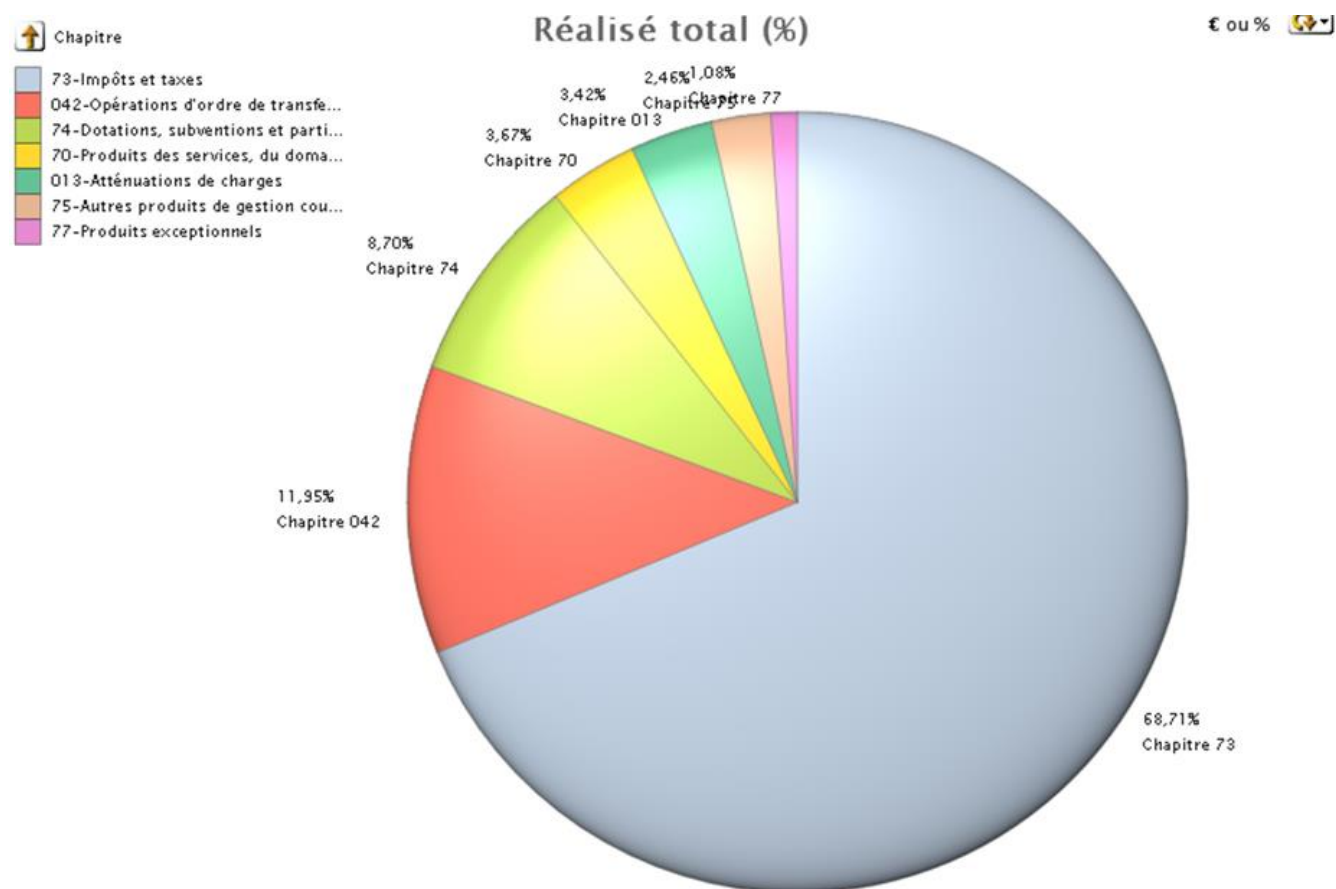
Des travaux de voirie ont été programmés sur le territoire pour un montant HT de 510 703.80 € soit 612 844.55 € TTC.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 2 618 956.47 €
- Recettes : 3 392 179.33 €

Soit un excédent de fonctionnement de 773 222.86 € à affecter en investissement pour un montant de 742 566.78 € afin de couvrir les besoins de financement.

Les principales recettes



Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 4.62 % par rapport à 2017

Chapitre	Montant réalisé 2018	Objets
Atténuation de charges Chapitre 013	103 066.83 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ remboursement sur salaire des agents en congé de maladie /accident de travail ➤ quote-part des salaires des agents affectés aux budgets annexes
Produit de services, domaine et ventes diverses Chapitre 70	110 686.05 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ facturation liées à l'enfance jeunesse ➤ prestations de service réalisées auprès d'organismes ou collectivités
Impôts et taxes Chapitre 73	2 069 685.87 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ taxes locales ➤ FPIC ➤ Prélèvement sur les jeux (courses hippiques à Lignièrès) ➤ FNGIR ➤ Taxe de séjour
Chapitre	Montant réalisé 2018	Objets
Dotations, subventions et participations Chapitre 74	262 033.54 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ DGF ➤ Compensations ➤ Dotation globale de décentralisation ➤ FCTVA ➤ Aides CAF pour le service enfance jeunesse
Autres produits de gestion courante Chapitre 75	74 108.33 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Revenus des immeubles (locations au gîte Colbert et aérodrome)
Produits Exceptionnels Chapitre 77	32 578.80 €	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Cessions ➤ Divers

- ↳ Les impôts et taxes progressent globalement de 8.21 % par rapport à 2017 notamment grâce à l'augmentation de la taxe foncière et d'habitation (1 822 256.00 €) et la taxe de séjour (15 032.39 €).
- ↳ Les dotations et participations enregistre une légère augmentation en 2018 de 13 676.80 € par rapport à 2017.

Fiscalité

Les nouvelles compétences transférées aux EPCI par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe et la baisse significative 2017 de la DGF a conduit les élus à augmenter les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation 10.90 % (10.38 % en 2017)
- Taxe sur le foncier bâti 10.00 % (8.21 % en 2017)
- Taxe sur le foncier non bâti 18.71 % (17.82 % en 2017)
- Cotisation foncière Entreprises 9.48 % (9.03 % en 2017)

Les principales dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué entre 2017 et 2018 passant de 2 974 250,01 € à 2 618 956,47 € soit - 11.94% (+2.13 % entre 2016 et 2017).

	2017	2018	Ratio
Charges à caractère général - 011	405 577,09 €	358 402,93 €	-11.63 %
Charges de personnel et assimilés – 012	1 571 449,96 €	1 512 666,37 €	-3.74 %
Atténuation de produits- 014	34 614,00 €	31 453,00 €	-9.13 %
Autres charges de gestion courantes - 65	200 745,72 €	246 574,12 €	+22.82 %
Charges financières - 66	16 019,04 €	12 642,70 €	-21.07 %
Charges exceptionnelles - 67	622,72 €	260,40 €	-58.18 %

Les charges à caractère général ont diminué de façon notable de 11.63 %

Diminution des fournitures d'entretien /et petits équipements : - 4 657.02 € (-16 195.39 € en 2017),

Baisse significative de -5 267.65 € € soit - 37,16 % pour l'entretien des matériels roulants et autres biens mobiliers

Baisse des fournitures de voirie -4 872.70 € (+ 7 142.88 € en 2017)

Allègement des frais d'affranchissement (Le courriel utilisé en priorité pour répondre aux exigences de la dématérialisation) -609.63 € par rapport à 2017.

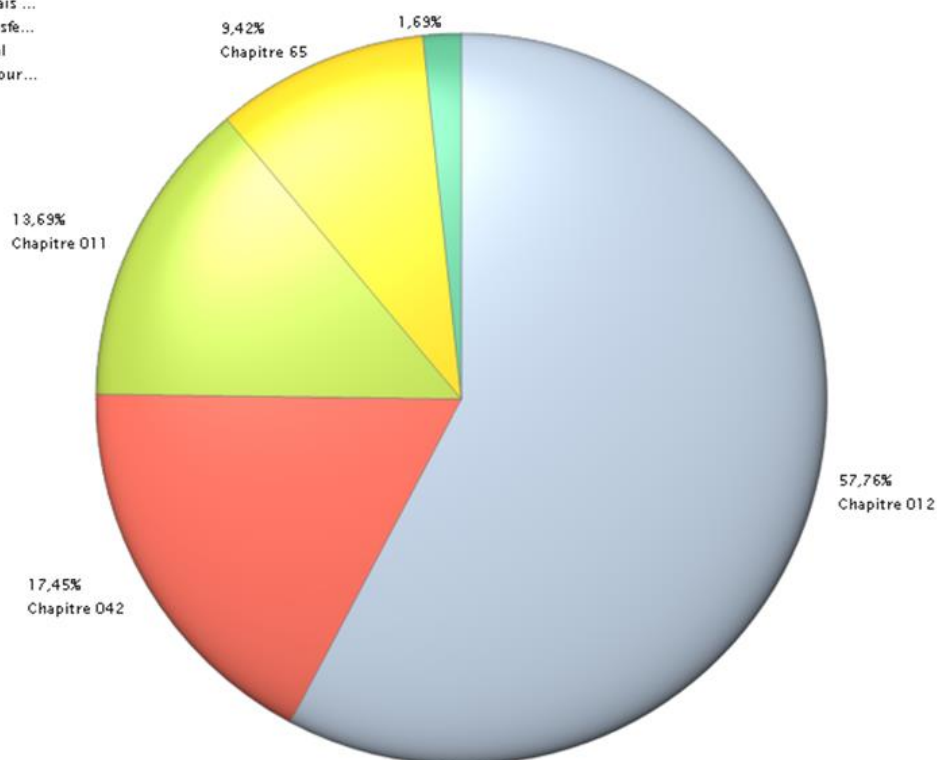
Les charges de personnel diminuent de 3.74 % .

Seules les dépenses de carburants ont augmenté compte tenu de la hausse du prix des carburants, passant de 63 060,60 € en 2017 à 72 683,03 € en 2018 soit une hausse de 15.25 %.

Le reversement du FPIC aux communes (31 453 €) est inférieur à l'exercice précédent (34 614 € en 2017)

Les autres charges de gestion courante augmentent de 22.82 % (+ 45 828,37€), notamment par le versement de subventions au budget annexe des ordures ménagères (13 500 € pour la subvention 2017 non versé en 2017 et 16 000 € pour la subvention versée au titre de l'année 2018 soit 29 500€). Une subvention de 53 963 € a été octroyé à l'office de Lignières, dans le cadre de la prise de compétence obligatoire «Promotion du tourisme, dont la création des offices de tourisme »au 01/01/2017. 7000 € ont été également versé à l'office du tourisme de Lignières pour la création d'un site internet.

Le soutien aux actions culturelles (autres charges de gestion courante) représente 40 220 €, dont 25 000 € pour « les Bains Douches » de Lignières, place forte de la culture locale, 4 000 € à Musique en Boischaud Marche de Lignières et 2 100 € pour la saison culturelle de Levet. 13 familles dont leurs enfants étaient inscrits à l'école de musique Boischaud marche ont bénéficié d'un reversement de cotisation pour un montant global de 910 €.



Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements structurels de la communauté de communes.

Personnel

Les charges de personnel représentent une part importante du budget (57.76 % des charges réelles), les compétences de la Communauté de Communes nécessitant beaucoup de main d'œuvre (entretien des espaces verts, service enfance jeunesse, voirie).

La collectivité compte :

- 31 agents titulaires ou stagiaires (-2 par rapport à 2017 – 1 départ à la retraite et une mutation)
- 15 agents non titulaires dont 3 apprentis dans le technique (-1 par rapport à 2017) au 31/12/2018

correspondant à 40.31 ETP (équivalent temps-plein).

Ils dépendent des filières techniques (30), animation (12) et administrative (5).dont 1 personne au service gîte tourisme

Ils sont répartis au sein des services :

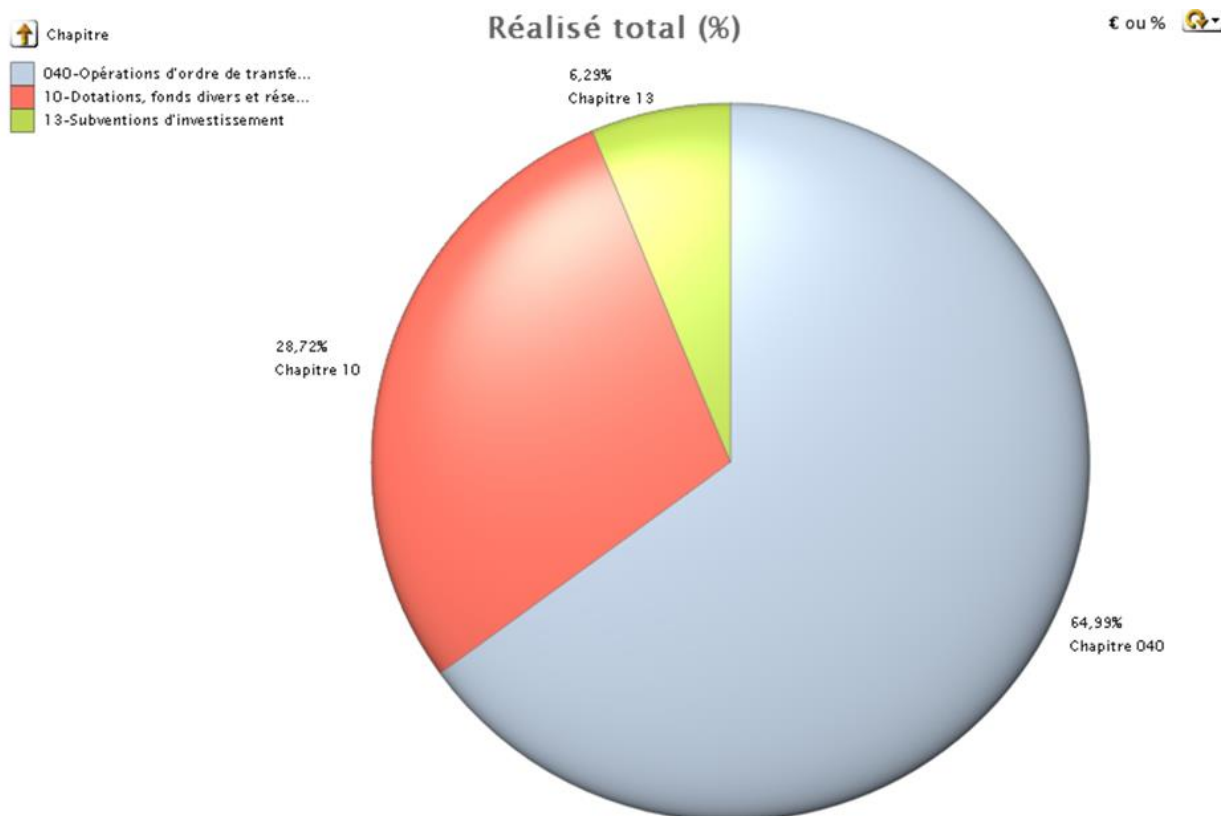
- Espaces verts,
- voirie/assainissement,
- enfance jeunesse,
- gîte/tourisme,
- administratif

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses : 1 383 268.58 €
- Recettes : 894 538.80 €

Soit un déficit de 488 728.78 € à reporter en 2019

Les principales recettes



Les amortissements des biens constituent la principale recette de la section (64.99 %). (Chapitre 040)

Chapitre 10

Le résultat affecté à la section d'investissement (article 1068) s'élève à 17 711.59 €

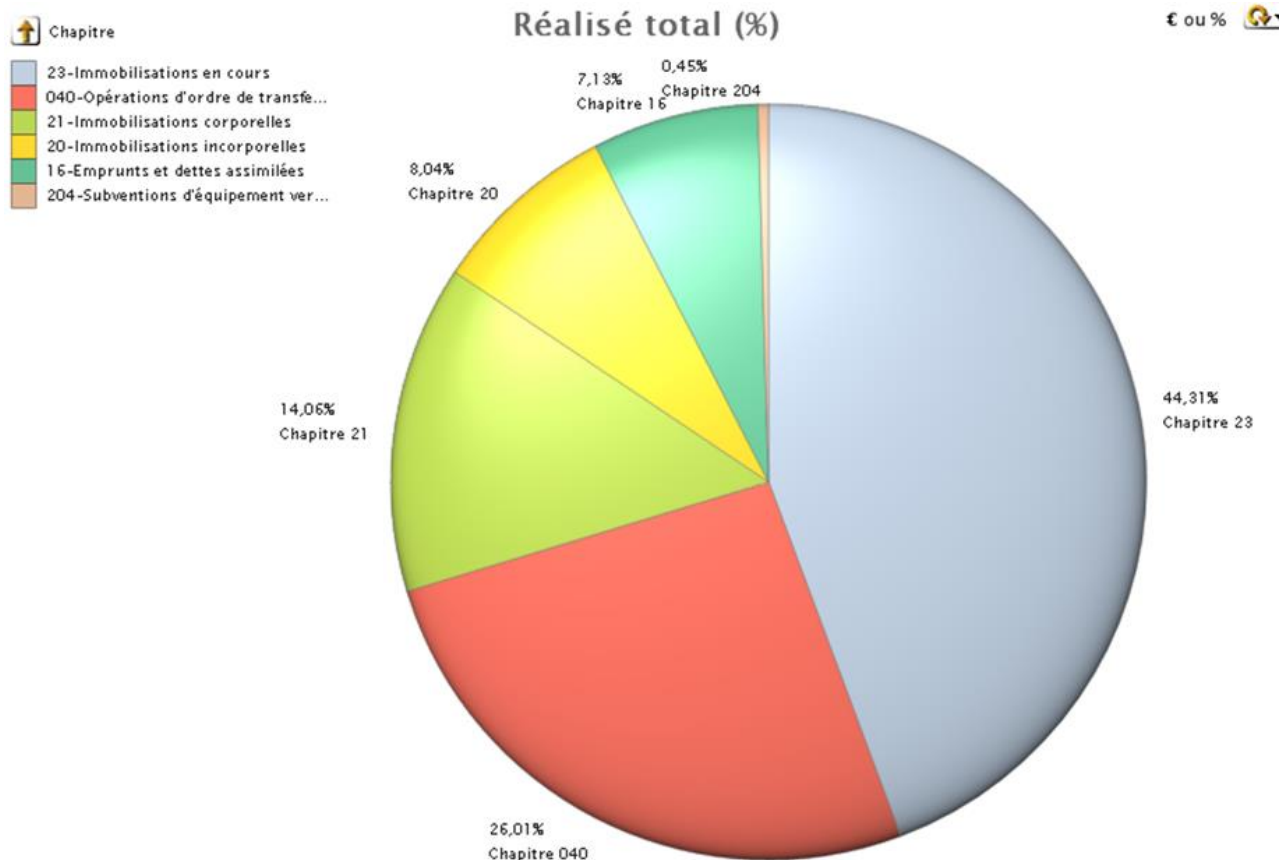
Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) représente également une recette importante (184 224 €). Il a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire.

Autres recettes d'investissement (Chapitre 13)

- Fonds de concours versés par les communes membres pour des travaux de voirie (20 977.52 €)
- Acompte subvention de l'État (DETR) pour le PLUi (23 280 €)

Les principales dépenses

Les dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :



Chapitre 20 :

- ↗ Antivirus informatique
- ↗ Élaboration du site internet du Gite Colbert : 2 956.80 € TTC
- ↗ PLUi : Élaboration du PLUi (phase projet et PADD, diagnostic agricole et foncier : 108 354.24 € TT)
- ↗ Fonds de concours pour la création d'un cabinet médical à Lignières (6 265.21 €)

Chapitre 21 : acquisitions de matériels/immobilisations :

- ↗ Pour les services techniques : achat de 3 utilitaires poly bennes maxity (143 280 € TTC), un tracteur John Deere (15 900 € TTC), et différents matériels.
- ↗ Pour le gite : achat de mobiliers et installation d'une borne WIFI.
- ↗ Pour le service enfance jeunesse : suite aux changements des rythmes scolaires de la commune de Levet en septembre 2018, et afin d'assurer un service de restauration les mercredis midis tout en maintenant la chaîne du froid pour les repas apportés par les enfants, une remorque réfrigérée a été acquise et une mini glacière offerte aux familles concernées (7 105.20 € TTC.)
- ↗ Pour le service administratif : Achat de rayonnage pour la salle des archives, de 2 ordinateurs et d'une sono portable nécessaire pour les différentes manifestations et événements de la CDC ABC.

Chapitre 23 : Travaux de voirie : 510 703.80 € HT soit 612 844.55 € TTC.

Chapitre 16 : capital des emprunts (1 emprunt échu en 2017, 2 en 2018 et 3 en 2016)

Les données synthétiques

L'objectif de la mandature actuelle est :

- de maintenir la pression fiscale,
- de maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré de nombreuses compétences nécessitant du personnel conséquent,
- de maîtriser son taux d'endettement. Néanmoins les travaux de la montée du haut débit et de l'installation de la fibre optique sur l'ensemble du territoire ont nécessité la contraction de deux nouveaux emprunts d'un montant global de 1 150 000 €.

L'encours de la dette est de 74.03 €/habitant en 2018 (77.77 €/habitant en 2017, 96.05 €/habitant en 2016).

2. CA 2018 - BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		7 684.12 €				7 684.12 €
Opération de l'exercice	9 099.15 €	22 535.71 €			9 099.15 €	22 535.71 €
TOTAUX	9 099.15 €	30 219.83 €			9 099.15 €	30 219.83 €
Résultat de clôture		21 120.68 €				21 120.68 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		21 120.68 €				21 120.68 €
RESULTATS DEFINITFS		21 120.68 €				21 120.68 €

Le conseil communautaire, par délibération du 5 juillet 2017, a décidé d'abandonner le régime dérogatoire concernant le financement des ordures ménagères, et de ne plus percevoir à compter du 1^{er} janvier 2018, la redevance incitative en lieu et place du SMIRTOM du Saint-Amandois.

Le budget annexe des ordures ménagères permet d'effectuer les écritures comptables (régularisation des dossiers des usagers en cas de décès, déménagements, etc., demandées par le SMIRTOM pour les factures émises avant le 31/12/2017 et d'inscrire les créances éteintes ou non valeurs soumises par le trésor public).

Une subvention d'équilibre du budget général a été nécessaire pour neutraliser et consolider le budget.

3. CA 2018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		11 579.72 €		72 114.95 €		83 694.67 €
Opération de l'exercice	179 567.63 €	191 927.08 €	196 242.43 €	159 285.45 €	375 810.06 €	351 212.53 €
TOTAUX	179 567.63 €	203 506.80 €	196 242.43 €	231 400.40 €	375 810.06 €	434 907.20 €
Résultat de clôture		23 939.17 €		35 157.97 €		59 097.14 €
Restes à réaliser				43 244.00 €		43 244.00 €
TOTAUX CUMULES		23 939.17 €		78 401.97 €		102 341.14 €
RESULTATS DEFINITFS		23 939.17 €		78 401.97 €		102 341.14 €

En raison de l'urgence des travaux sur le réseau d'assainissement collectif des eaux usées sur la commune de Vallenay Route départemental 3, des actions ont été réalisés pour 86 487 € TTC. (travaux d'urgence, inspection télévisée, hydrocurage canalisation).

Autres investissements réalisés :

- Pompe de lavage STEP de Vallenay
- Agitateur xylem bassin d'aération STEP de Vallenay
- Pompe de relèvement Xylem STEP de St Loup des Chaumes
- Etude diagnostic de l'assainissement collectif sur Vallenay, St Loup et St Baudel

4. CA 2018 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			316 394.27 €			
Opération de l'exercice	203 262.27 €	244 697.79 €	473 708.18 €	1 384 789.72 €	676 970.45 €	1 384 789.72 €
TOTAUX	203 262.27 €	244 697.79 €	790 102.45 €	1 384 789.72 €	676 970.45 €	1 384 789.72 €
Résultat de clôture		41 435.52 €		594 687.27 €		952 517.06 €
Restes à réaliser			588 576.45 €	525 253.00 €	588 576.45 €	525 253.00 €
TOTAUX CUMULES		41 435.52 €	588 576.45 €	1 119 940.27 €	588 576.45 €	1 477 770.06 €
RESULTATS DEFINITFS		41 435.52 €		531 363.82 €		572 799.34 €

La communauté de communes soucieuse de répondre aux besoins environnementaux investit sur son territoire :

- Lignièrès : Un diagnostic des réseaux réalisé en 2011-2012 a mis en évidence des problèmes majeurs d'infiltration d'eaux parasites (météoriques et en provenance de la nappe) sur la station de traitement des eaux usées existante. La station d'épuration de Lignièrès étant dépassée hydrauliquement et son état se dégradant, la commune de Lignièrès a été mise en demeure de procéder à la mise en conformité de ses installations. Ainsi la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher, qui dispose de la compétence assainissement collectif sur le territoire de la commune de Lignièrès, a décidé de construire une nouvelle station d'épuration de capacité 1 900 E.H. pour environ 800 branchements pour un montant de 1 342 727 € HT soit 1 611 599.40 € TTC Cette nouvelle infrastructure a été mise en service en août 2018.
- Levet : Rue Nationale. Des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif sont été programmés pour un montant HT de 320 675 € soit 384 810 € TTC. Les travaux débiteront au cours du 1^{er} trimestre 2019.
- Corquoy : Le projet de réalisation d'un réseau d'assainissement collectif et d'une station de traitement des eaux usées au lieu dit « La Roche » a également été programmé pour un montant de 418 376 € HT soit 501 315 € TTC. Néanmoins, compte tenu des accords de subventions que la communauté de communes n'avait pas encore obtenus et plus particulièrement celui de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les travaux ont été différés au 1^{er} trimestre 2019.

BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2019

Les dispositions de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe et de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 dite MAPTAM ont amené le conseil communautaire à redéfinir les compétences obligatoires et optionnelles de la Collectivité dans le cadre de ses statuts, et déterminer l'intérêt communautaire.

Le transfert des compétences liées au tourisme (2017) et à la GEMAPI (2018), à l'élaboration du PLUi (2016), du SCoT (schéma de cohérence territoriale), de l'action économique, génèrent des investissements ou des dépenses de fonctionnement supplémentaire important.

Au niveau du développement économique, la communauté de communes a cosigné le 30/11/2018 un contrat régional de solidarité territoriale (CRST) qui définit les conditions dans lesquelles, d'une part les acteurs du territoire apportent leurs contributions à la mise en œuvre de politique d'intérêt général et d'autres part la Région apporte son soutien financier à la réalisation des programmes d'actions portés par les acteurs locaux. Ce contrat a permis l'élaboration d'une convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la région Centre Val de Loire et plusieurs communauté de communes (CDC ABC, Berry Grand Sud, Cœur de France et le Dunois). Par cette convention, la région délègue aux communautés de communes l'octroi d'aides en faveur des TPE (Très petites entreprises) comprises entre 800 € et 5 000 € pour accorder des aides à l'apprentissage et participer au financement des aides à l'immobilier d'entreprises. Pour ce faire le conseil communautaire a validé en novembre 2018 la complétude de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » par la mise en place d'un régime d'aides en faveur de l'immobilier d'entreprises, des TPE et de l'alternance. Deux règlements d'intervention ont été votés et mis en place : un dispositif d'intervention en faveur des TPE du territoire et de l'alternance et un dispositif d'intervention en faveur de l'investissement immobilier des entreprises.

La volonté des élus est d'assurer des services publics et un cadre de vie de qualité, tout en s'attachant à trouver un équilibre cohérent entre la bonne gestion des deniers publics via les investissements, l'adaptation aux évolutions juridiques, technologiques, et le développement de l'attractivité du territoire au niveau culturel et touristique.

La communauté de communes ABC budgétise des fonds de concours aux communes. Elle soutient les projets d'installation de professionnels de santé (MSP de la commune de Levet). Elle participe également à la réhabilitation du pont sur la rivière le Trian à Chambon, à l'installation de feux verts récompenses sur la commune de Chavannes et pour St Loup des Chaumes (réaménagement du centre bourg et enfouissement de réseaux)

Le budget 2019 a été adopté en tenant compte du maintien de la DGF (dotation globale de fonctionnement), principale ressource fiscale de la collectivité et en maintenant les taux d'imposition de 2018. Deux emprunts pour le financement de la fibre optique votés en décembre 2018 d'un montant global de 1 150 000 € ont été comptabilisés dans les recettes.

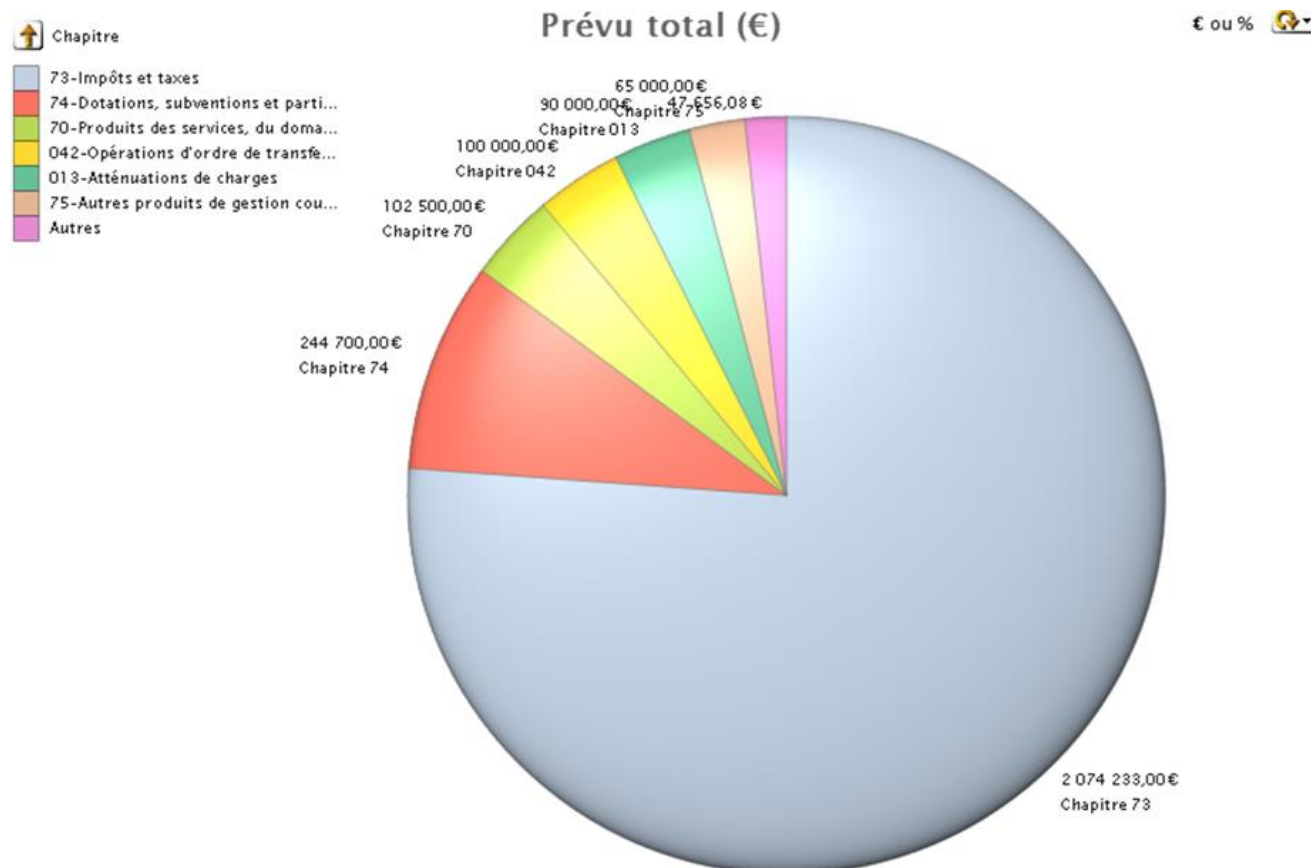
1. BP 2019 - BUDGET GENERAL

Il s'équilibre de la manière suivante :

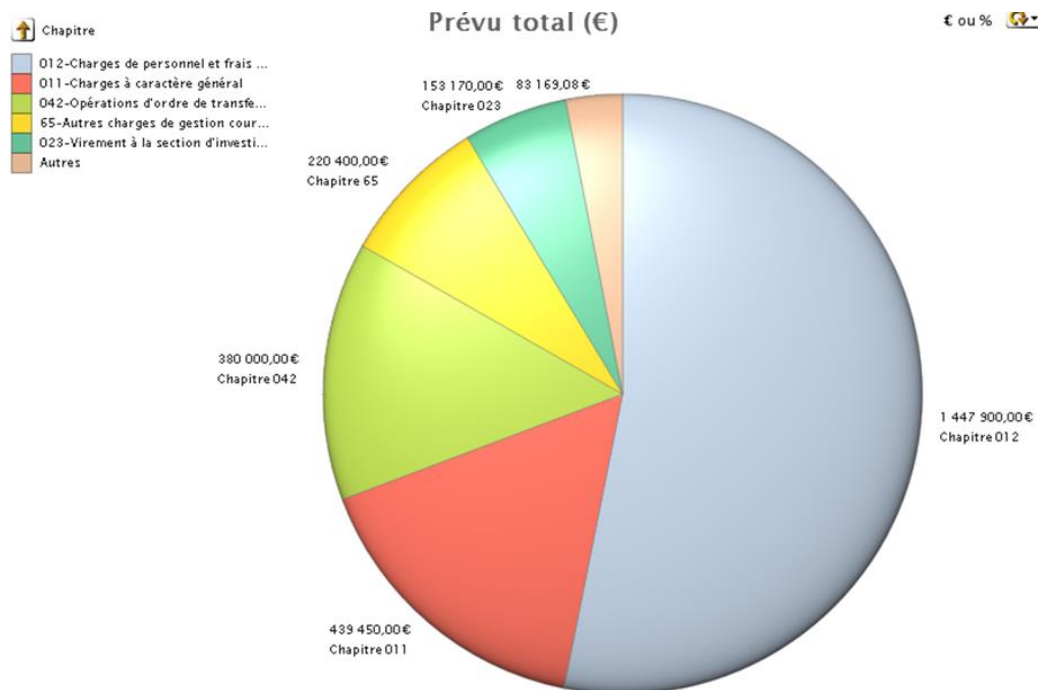
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2 724 089.08 €	2 724 089.08 €	2 696 146.78 €	2 696 146.78 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement

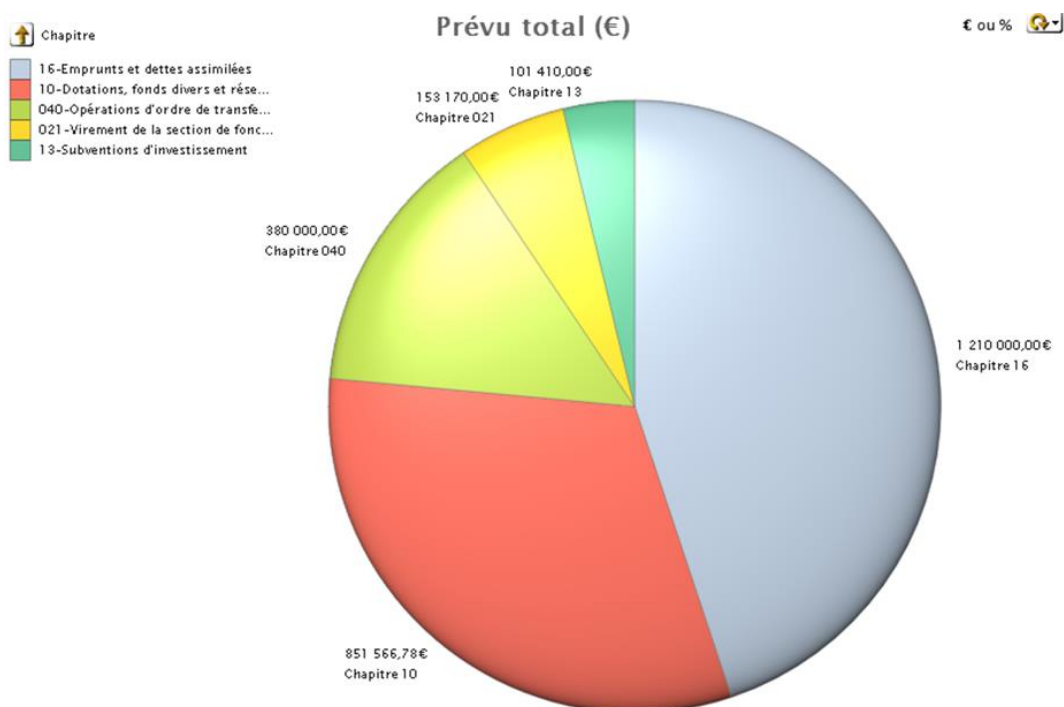


Dépenses de fonctionnement



SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement



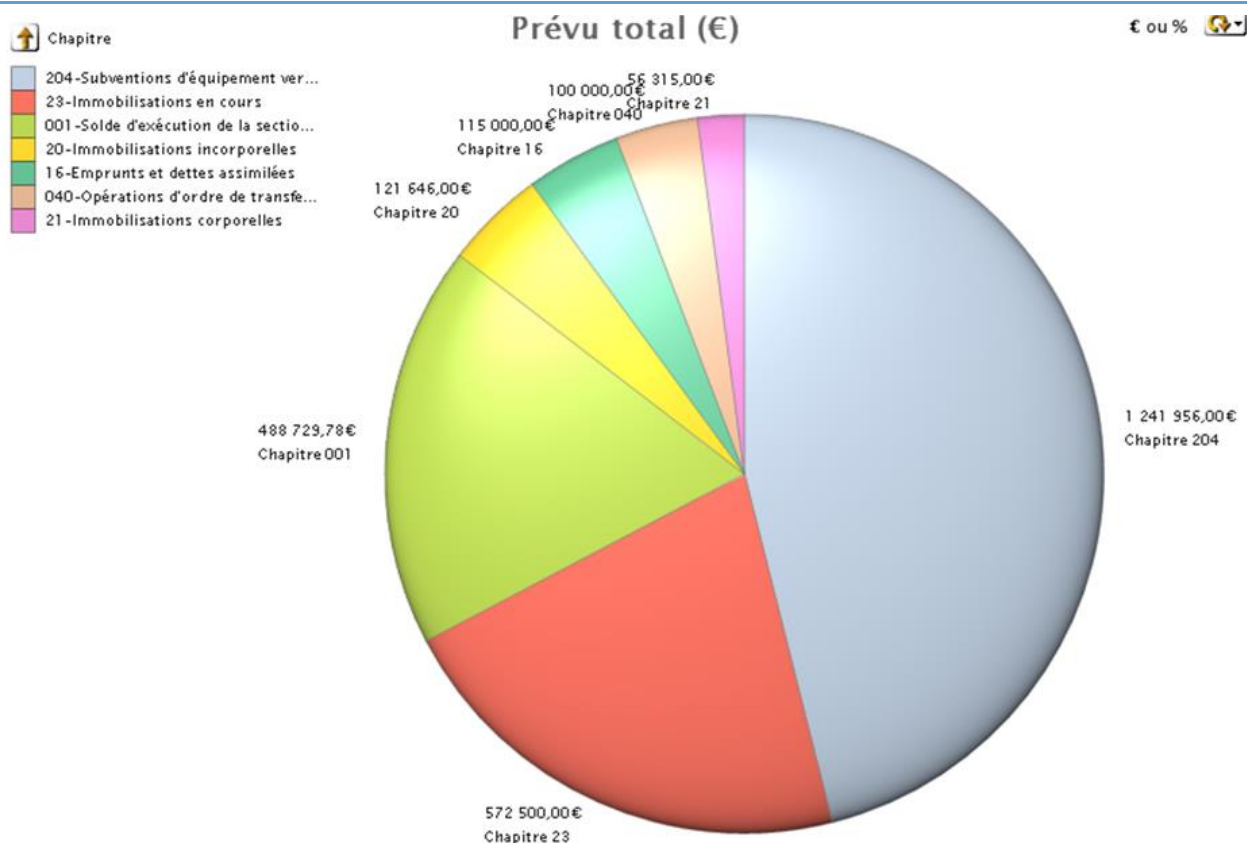
Principales recettes

Chapitre 10 : FCTVA (109 000 €) + excédent de fonctionnement capitalisé (742 566,76 €)

Chapitre 13 : participations des communes pour la voirie (43 000 €) et subvention à venir [DETR PLUi (54 320 €) et subvention de la CAF (3 000 €) en reste à réaliser 2018].

Chapitre 16 : comprend les 2 emprunts contractés fin 2018 inscrit dans les restes à réaliser pour le déploiement de la fibre optique sur le territoire et un emprunt prévisionnel de 60 000 € pour les travaux sur les réseaux d'eau pluviale de la route départemental à Levet.

Dépenses d'investissement



Principales dépenses

Chapitre 20 : Élaboration du PLUi (121 646 €)

Chapitre 21 : matériel (achat d'un fourgon pour le pôle de Levet,), matériels et équipements divers (41 315 € répartis entre le gîte COLBERT, l'achat de matériels techniques, outillages divers, parc informatique avec le changement du serveur....)

Chapitre 23 : une partie du programme de voirie (430 000 €), travaux d'eaux pluviales rue Nationale à Levet (74 000 €), Bâtiment Colbert (68 500 €)

Chapitre 204 : Participation financière pour les travaux de déploiement de la fibre optique et du haut débit sur notre territoire (1 196 000 €), subventions aux TPE (20 000 €)

2. BP 2019 – BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
21 700.00 €	21 700.00 €	-	-

Abandon du régime dérogatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Le budget ordures ménagères perdure pour les écritures comptables :

- Régularisations demandées par le SMIRTOM sur les facturations faites aux usagers avant le 31/12/2017 (décès, déménagement...)
- Non valeurs ou créances éteintes.

Aucune subvention d'équilibre du budget général n'a été prévue au BP 2019.

3. BP 2019 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
212 079.17 €	212 079.17 €	188 041.97 €	188 041.97 €

Ce budget concerne l'assainissement collectif sur les communes de Vallenay, St Baudel, St Loup des Chaumes, Uzay le Venon

La redevance pour la modernisation des réseaux est passée de 0,18 €/m³ en 2018 à 0,15 €/m³ en 2019.

Il s'agit de la dernière année de gestion en régie pour ces 4 communes puisque le conseil communautaire a approuvé par délibération N°18-65 le 4 juillet 2018 le choix et le principe du recours à une délégation de service public d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal concerné soit sur les onze communes concernées à compter du 01/01/2020.

Principales dépenses d'investissement :

- Renforcement de l'auto surveillance (22 705 €)
- Réhabilitation poste de relèvement et auto surveillance à St Loup des Chaumes (14 605 €)
- Test de compactage sur le réseau d'assainissement d'Uzay le Venon
- Divers travaux confortés par l'étude diagnostique réalisée sur les communes de Saint-Baudel, Saint-Loup-des-Chaumes et Vallenay, (71 731.97 €).

4. BP 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP)

Il s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
287 435.52 €	287 435.52 €	1 866 007.27 €	1 866 007.27 €

Principales dépenses d'investissement :

- STEP de Lignières solde des paiements : 265 880.45 €
- STEP de Châteauneuf (627 430.82 €)
- Travaux rue nationale RD à Levet (313 656 €)
- Etudes, maîtrise d'œuvre et construction d'une STEP et réseaux à Corquoy (501 040 €)

En raison de restes à réaliser important, le budget primitif 2019 retrace la continuité des travaux déjà engagés en 2018 et inscrit les subventions en attente de réception (921 320 €).

Un emprunt échu (travaux d'assainissement bourg de Venesmes 1^{ère} tranche) en 2019.

L'exploitation du service public d'assainissement collectif est actuellement assurée en délégation de service public au moyen de trois contrats de délégation de service public :

- Un contrat d'affermage avec Véolia Eau pour la commune de Lignières dont la date d'échéance est le 31 décembre 2019,
- Un contrat d'affermage avec Véolia Eau pour les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Corquoy, Lapan, Saint Symphorien et Venesmes dont la date d'échéance est le 31 décembre 2019,
- Un contrat d'affermage avec Véolia Eau pour la commune de Levet dont la date d'échéance est le 31 décembre 2023.

Compte tenu de l'échéance prochaine de ces contrats et pour assurer la continuité du service public en tenant lieu de tous les éléments de contexte, la communauté de communes a approuvé par délibération N°18-65 le 4 juillet 2018 le choix et le principe du recours à une délégation de service public d'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire intercommunal soit sur les onze communes concernées à compter du 01/01/2020. Un renouvellement de contrat de délégation de service public sera réalisé en 2019 pour les contrats arrivant à échéance au 31/12/2019 en y incluant les 4 communes actuellement en régie et la commune de Levet à compter du 01.01.2024.